DEMANDE D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE





Plateforme de Longueil-Sainte-Marie (60)

Résumé non technique de l'étude d'impact

Version 2 - Novembre 2018

Réalisé avec le concours de



Pôle Technologique Henri Farman - 10, rue Clément Ader - BP 1018 - 51685 REIMS cedex 2
Tél.: 03 26 82 32 55 - Fax: 03 26 82 37 46 - E-mail: info@gnat.fr - Site: www.gnat.fr
Identifiant TVA: FR 23307 047 522 - SIRET 307 047 522 00023 - APE 7112 6 - SOCIETE ANONYME AU CAPITAL DE 225 000 EUros



Résumé Non Technique de l'étude d'impact

I -	DESCRIPTION DU PROJET	. 1
A -	Localisation	. 1
В-	CARACTERISTIQUES DU PROJET	. 1
C -	CARACTERISTIQUES PHYSIQUES	. 2
1	- Bati	. 2
2	? - Aménagements extérieurs	
3	B - Etude hydrauliques : compatibilité avec la zone inondable	
_	a) Compatibilité du projet	
	b) Mesure de surveillance – Procédure en cas de crue	
D -		
II -	IMPACT VISUEL	. 5
III -	ORIGINE ET UTILISATION DE L'EAU	5
A -	APPROVISIONNEMENT	
В-	Usages	
C -	Consommations	. 5
IV -	REJET EN EAU	5
A -	EAUX PLUVIALES	
В-	EAUX USEES DOMESTIQUES	
Č -	EAUX USEES INDUSTRIELLES	
v -	PROTECTION DES EAUX ET DU SOL	. 6
VI -	REJETS DANS L'AIR	. 6
A -	Rejets canalises	. 6
В-	Rejets diffus	. 6
VII -	BRUIT ET VIBRATIONS	. 7
A -	Sources sonores	. 7
В-	Mesures mises en place	. 7
VIII	- DECHETS	. 7
IX -	TRANSPORT ET APPROVISIONNEMENT	. 7
X -	EVALUATION DES RISQUES SANITAIRES	R



I - DESCRIPTION DU PROJET

A - LOCALISATION

Brezillon est implanté au Sud du territoire communal de Longueil-Sainte-Marie. Cette commune du département de l'Oise (60) appartient à la région Hauts-De-France. Elle est située à :

- 9 km de Compiègne (60);
- 20 km de Creil (60);
- 47 km de Beauvais (60);
- 44 km de Soissons (02).

Elle prend place:

- en zone d'activités économiques autorisant les installations classées ou non qui ne sont pas génératrice de nuisances ;
- en zone constructible sous conditions issues du PPRi de la rivière OISE;
- hors d'un périmètre d'espace naturel classé ou patrimoine culturel ;
- à plus de 140 m des habitations les plus proches.



LOCALISATION DE LA COMMUNE

PLAN DE SITUATION

Echelle non contractuelle - Mars 2018

La plateforme sera agrandie pour occuper à terme les parcelles cadastrales ci-après, pour une superficie totale de $36~075~m^2$.

Commune	e Section Parcelles	
LONGUEIL-SAINTE-MARIE	000 ZN	30, 89, 42a, 48, 49, 50, 51, 74, 75

Ces terrains sont la propriété de la SCI du PORT SALUT.

B - CARACTÉRISTIQUES DU PROJET

Brezillon est spécialisée dans le traitement et le transit/tri/regroupement de terres dont certaines sont susceptibles d'être polluées.



Elle envisage une diversification et une augmentation des activités de sa plateforme de Longueil-Sainte-Marie afin d'inclure :

- le transit de terres susceptibles de contenir des substances dangereuses ;
- le transit de déchets issus de pollutions accidentelles marines ou fluviales ou de déchets issus de catastrophes naturelles.

C - CARACTÉRISTIQUES PHYSIQUES

1 - <u>Bati</u>

La construction se compose d'un seul bâtiment organisé en deux zones, une zone dédiée aux traitements des terres polluées et une zone affectée aux bureaux et locaux sociaux.

2 - Aménagements extérieurs

Les aménagements actuels sont constitués d'un parking, d'un bassin de confinement, d'une plateforme de stockage pour les matériaux de criblage et les déchets, d'une aire de transit des matériaux et d'une entrée/sortie équipée d'un pont bascule.

Le projet ne va engendrer aucune modification du bâti. Les aménagements extérieurs vont s'étendre côté Nord, en aval du chemin Port-Salut. Ils seront composés :

- d'une plateforme bétonnée dédiée aux terres polluées. Cette dernière sera raccordée à un bassin (n°2);
- d'une plateforme non étanche dédiée aux terres non polluées (déchets non dangereux inertes).

Les aménagements extérieurs vont également s'étendre côté Est et Ouest de l'installation en exploitation. Ils seront constitués d'une plateforme étanche dédiée aux terres polluées, cette dernière sera raccordée à un bassin (n°3).

Ces nouvelles plateformes et leurs bassins seront clôturés.

3 - Etude hydraulique : compatibilité avec la zone inondable

a) Compatibilité du projet

Brezillon projette la création de plateformes pour le stockage provisoire et le traitement de terres polluées, rue des Ormelets, à Longueil-Sainte-Marie, dans le département de l'Oise.

Situé en bordure de l'Oise, le site constitue une zone naturelle d'expansion des crues de l'Oise, dont une partie des terrains se situent en zone d'aléa faible à moyen.

D'une superficie de 3,6 hectares, le projet prévoit le réaménagement de ces plateformes de stockage de terres polluées et de matériaux inertes.

L'étude a montré que le projet satisfait aux exigences de l'Etat en terme de volume disponible pour l'expansion des crues par tranches altimétriques de 50 cm.

Le modèle numérique des écoulements de l'Oise a permis d'évaluer les impacts du projet des niveaux d'eau et des vitesses d'écoulement en lit mineur et lit majeur.

Les simulations mettent en évidence des impacts non significatifs pour une crue centennale dans et en dehors de l'emprise du projet :

- en lit mineur, l'impact sur le niveau de l'Oise atteint au maximum -1 mm, sachant que l'ordre de grandeur des fluctuations numériques du modèle est de l'ordre du centimètre ;
- en lit majeur, le projet crée des impacts inférieurs à 2 cm sur sa propre emprise et inférieurs à 1 cm hors emprise du site;



- les aménagements envisagés induisent des modifications sur les écoulements. Toutefois, les modifications d'écoulement à l'intérieur du site n'ont pas de répercussion sur les zones alentours. En termes de vitesses, le projet ne crée pas d'impacts significatifs.

Ainsi, l'étude a montré que le projet ne crée pas d'impact hydraulique significatif.

Des modalités de surveillance, des outils d'évaluation à court terme du niveau d'eau de l'Oise en rive droite de Longueil-Sainte-Marie, ainsi qu'une procédure de gestion du site en cas de crue ont également été établies.

b) Mesure de surveillance - Procédure en cas de crue

En considérant l'hypothèse où la plateforme pourrait recevoir des terres polluées, des mesures de surveillance et procédures en cas de crue seront mises en place.

Ces mesures seront calées sur la plateforme de présentation du risque d'inondation en temps réel sur le territoire communal.

En situation présentant un risque hydrométéorologique, les prévisionnistes élaborent des prévisions aux stations représentatives des tronçons surveillés, permettant ainsi de suivre l'évolution de la situation hydrologique.

La procédure nationale de vigilance crues se traduit par :

- une carte de vigilance crues élaborée systématiquement deux fois par jour et plus si nécessité;
- des bulletins d'information locaux et nationaux.

Le règlement de surveillance de prévision et de transmission de l'information sur les crues définit les tronçons de vigilance et établit une carte de vigilance nationale, actualisée 2 fois par jour.

Elle représente les cours d'eau dont les tronçons se voient affecter une couleur représentative du degré de vigilance qu'il convient d'adopter compte-tenu de la situation hydrométéorologique.

Cette caractérisation du risque est retenue pour l'élaboration du plan de secours.

Les mesures associées à chaque niveau de vigilance sont présentées ci-après :

Niveau de vigilance	Mesures associées	Délais / Temps	Moyens matériels	Moyens humains
Vert	-	-	-	Responsables d'activités du site
	Activation de la veille renforcée pour la consulation des bulletins "vigicrues" et information immédiateà la cellule de crise	Dès émission bulletin de vigilance jaune sur le site VIGICRUES	-	
Jaune	Avertissement du personnel d'encadrement compris personnel d'astreinte	Dans les 24h après réception du bulletin d'information jaune		Responsables d'activités du site
	Avertissement immédiat du personnel d'encadrement y compris personnel d'astreinte	T0+24h lorsque la station de Venette passe en vigilance crue orange		Responsables d'activités du site + personnel présent sur le terrain
Orange	Evacuation des produits polluants et dangereux pouvant présenter un risque de pollution en fin de journée et pour les weekends		passe en vigilance Camions de transport	
Rouge	Evacuation du personnel Evacuation des engins sur le site Evacuation des terres polluées pouvant présenter un risque de pollution	Dès émission bulletin de vigilance rouge sur le site VIGICRUES	Camions de transport	Responsables d'activités du site + personnel présent sur le terrain



D - CARACTÉRISTIQUES OPÉRATIONNELLES

Brezillon est spécialisée dans le transit, tri et traitement de matériaux et terres dont certaines peuvent être polluées.

Ces matériaux et terres sont issus du secteur BTP¹ principalement. Ces terres, dès lors qu'elles sont excavées de leur site d'origine acquièrent le statut de déchet.

La société souhaite également se spécialiser dans le transit, tri et regroupement de terres dangereuses et de terres susceptibles de contenir des substances dangereuses car issues de pollutions marines, fluviales ou de catastrophes naturelles. De manière générale, Brezillon souhaite augmenter le volume de toutes ses activités actuellement déclarées.

Quel que soit le type de matériau collecté, les opérations de valorisation seront identiques :

- vérification des arrivages ;
- transit;
- tri;
- criblage (pour certaines fractions élémentaires);
- analyses en laboratoire pour vérifier la conformité des envois ;
- valorisation, traitement ou évacuation.



PROCEDE DE TRAITEMENT DE DECHETS
Source : BREZILLON

¹ Bâtiment et Travaux Publics



II - IMPACT VISUEL

L'établissement est invisible depuis les premières habitations et les axes routiers environnants et notamment la départementale D26.

L'impact est donc nul.

III - ORIGINE ET UTILISATION DE L'EAU

A - APPROVISIONNEMENT

RESEAU PUBLIC

L'établissement est raccordé au réseau d'adduction public en un point d'alimentation, équipé d'un compteur avec dispositif de disconnexion.

PRELEVEMENT AU MILIEU NATUREL

L'installation n'exploite aucun forage.

B - USAGES

L'eau est utilisée pour :

- les besoins sanitaires (wc, lavabos, douches);
- le tri et la séparation granulométrique par lavage ;
- les systèmes de rabattement de poussières.

C - CONSOMMATIONS

La consommation en eau sera de 260 m³/an au maximum, soit ≈ 1 m³/j.

IV - REJET EN EAU

Les effluents aqueux sont constitués des eaux pluviales et eaux usées.

Les eaux usées se composent :

- des eaux usées domestiques issues des sanitaires et locaux sociaux ;
- des eaux de process (tri) lorsque celles-ci arrivent à la dernière série de traitement.

A - EAUX PLUVIALES

Les eaux pluviales sont drainées par l'intermédiaire des surfaces étanches, donc issues du ruissellement sur les toitures et voiries.

Pour ce qui concerne les surfaces non étanches, l'eau s'infiltre dans le sol.

Les eaux pluviales de toiture sont collectées par des chéneaux puis acheminées vers le bassin n°1 de rétention.



Les eaux pluviales collectées sur les plateformes et les voiries seront acheminées vers les différents bassins de rétention (3 au total). Elles seront ensuite traitées par des décanteurs lamellaires. Leur rejet ne sera réalisé qu'après contrôle et validité de leur qualité aux Valeurs Limites à l'Emission fixées par la réglementation. Un dispositif de nitrification/dénitrification et ou tout autre système de traitement des effluents pourra être mis en place en cas de besoin.

B - EAUX USÉES DOMESTIQUES

Les eaux usées domestiques ou eaux vannes proviennent des installations sanitaires de l'établissement et des locaux sociaux.

Ce sont des effluents similaires à ceux générés par les foyers de la commune qui se caractérisent par leur charge organique.

Ces eaux sont envoyées dans le réseau d'assainissement collectif vers la station d'épuration communale.

C - EAUX USÉES INDUSTRIELLES

Le procédé de tri granulométrique par lavage des terres, génère des eaux usées industrielles ayant en partie entraîné avec elle les polluants désorbés de la fraction fine des terres. Le lavage des sols est réalisé mécaniquement par la lame du godet des engins.

Ces eaux de lavage circulent dans un premier temps en circuit fermé, celles issues du dernier batch sont quant à elles évacuées vers le bassin n°1, traitées par les mêmes dispositifs que ceux appliqués aux eaux pluviales puis rejetées dans l'OISE.

V - PROTECTION DES EAUX ET DU SOL

Les transferts de liquide concernent le gasoil. Il est stocké dans des cuves en double peau. La présence d'un bassin de confinement avec vanne d'obturation exclu le risque de pollution par épandage. Ce bassin servira également comme rétention incendie.

VI - REJETS DANS L'AIR

A - REJETS CANALISÉS

Le traitement des terres peut être dans certains cas, à l'origine de l'émission d'odeurs. Le bâtiment de traitement sera équipé d'une ventilation générale, d'un point d'aspiration et de rejet.

L'air collecté transitera par un filtre à charbons actifs avant d'être émis par une cheminée. Les autres émissions proviendront :

- de la réception, manutention et expédition des déchets (gaz de combustion issus des moteurs thermiques des engins) ;
- des opérations de broyage et criblage des terres.

B - **R**EJETS DIFFUS

Ils proviennent :

- du fonctionnement des engins de criblage, malaxage;
- du trafic de véhicules ;
- des stocks de déchets.

Ces émissions sont limitées aux abords immédiats des installations concernées.



VII - BRUIT ET VIBRATIONS

A - Sources sonores

Les sources sonores intérieures proviendront essentiellement du fonctionnement des utilités.

Aucun bruit ponctuel d'intensité élevée ne s'ajoutera à ces sources (alarme, sirène...).

Les sources sonores extérieures proviendront essentiellement :

- des opérations de déchargement et de manutention des terres, déchets ;
- du trafic des véhicules (camions de transport);
- du fonctionnement des machines de criblage et malaxage.

Les vibrations susceptibles d'être générées par le matériel sont limitées à l'environnement immédiat des équipements.

B - MESURES MISES EN PLACE

L'installation prend place en zone industrielle, à distance des habitations.

L'établissement fonctionne de 7h00 à 18h00.

Les activités ne représenteront pas de nuisances sonores nocturnes.

Les véhicules de transport, matériels de manutention et engins de chantier utilisés à l'intérieur de l'établissement sont conformes à la réglementation en vigueur.

Les résultats de l'étude acoustique réalisée en fonctionnement normal pour les activités déjà déclarées attestent de l'absence de nuisance par les tiers.

VIII - DÉCHETS

Brezillon œuvre dans le tri et le traitement des terres afin d'en assurer la valorisation et le recyclage.

Ce projet s'inscrit pleinement dans la mise en œuvre d'une économie circulaire et dans la réduction de l'enfouissement des tonnages de déchets produits par les activités de BTP.

IX - TRANSPORT ET APPROVISIONNEMENT

La zone d'implantation est desservie par un réseau routier et autoroutier autorisant le trafic lié aux activités de l'établissement. La traversée des communes est donc limitée.

Les entrées sur site sont clairement identifiées.

Les véhicules légers (personnel de la plateforme) accédant à l'établissement sont dirigés vers des aires de stationnement qui leur sont spécifiques.

L'accès des véhicules poids lourds sur la voie publique a une largeur suffisante. Des panneaux de signalisation stoppent les véhicules sortant du site. Une visibilité permanente est assurée.

Sur le site même, des dispositions visant à assurer la sécurité liée à la circulation routière lors des approvisionnements ou expéditions sont prises :

les voies de circulation et accès sont nettement délimités, entretenus en bon état, maintenus en constant état de propreté et dégagés de tout objet susceptible de gêner la circulation;



- 🤟 les voiries internes sont aménagées de manière à éviter toute collision entre deux véhicules ;
- 🔖 des panneaux de signalisation imposent une vitesse limitée de manière à éviter les accidents et les collisions.

X - EVALUATION DES RISQUES SANITAIRES

Au regard des hypothèses formulées, de l'environnement et des techniques disponibles à ce jour, un risque sanitaire lié aux activités de Brezillon peut être exclu pour les individus et les populations exposés.